

# **PARENTS**

#### Je soussigné(e),

Signature:

	NOM et Prénom - responsable légal(e) 1 :  Adresse :				
	Tel: Email:	D			
	NOM et Prénom - responsable légal(e) 2 :				
	Tel: Email:	D			
>	NOM et Prénom de l'enfant :  Date et lieu de naissance :				
	Nom de l'école :				
	Nom du professeur d'EPS :				
>	Autorise l'enfant à pratiquer des activités sportives proposées dans l'atelier tremplin.	$\bigcirc$	Oui	$\bigcirc$	Non
>	Atteste que l'enfant nommé ci-dessus bénéficie d'une ASSURANCE responsabilité civile.	$\bigcirc$	Oui	$\bigcirc$	Non
>	Autorise les organisateurs à prendre des mesures nécessaires, durant l'accueil de l'enfant, en cas d'URGENCE MEDICALE.	0	Oui	$\bigcirc$	Non
>	Atteste avoir pris connaissance de la participation famille (chèque à l'ordre du Trésor Public)	$\bigcirc$	Oui	$\bigcirc$	Non
<b>&gt;</b>	Aide mon enfant, avec les conseils de l'enseignant, à trouver un club de sport durant l'année pour une inscription à la rentrée prochaine.	0	Oui	$\bigcirc$	Non
<b>&gt;</b>	Autorise mon enfant à RENTRER seul.	$\bigcirc$	Oui	$\bigcirc$	Non

### Le RéPPOP-BFC propose une prise en charge adaptée aux besoins de votre enfant - www.reppop-bfc.com

En remplissant ce formulaire, vous reconnaissez avoir pris connaissance de notre politique de gestion des données personnelles et vous l'acceptez - www.reppop-bfc.com/page-mentions-legales - Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant à l'équipe de coordination du RéPPOP-BFC - reppop-bfc@chu-besancon.fr









#### LIEUX ET HORAIRES

Mercredi de 13h30 à 15h Complexe sportif du collège Chemin du Millery 25340 Pays-de-Clerval

# **CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Pass'Sport Forme s'adresse aux jeunes sédentaires de 7 à 17 ans, pour reprendre une activité physique régulière, adaptée et sécurisée. C'est un atelier tremplin qui a pour objet d'accompagner chaque jeune à devenir autonome dans ses pratiques sportives et être pleinement acteur de sa santé. Ces ateliers éducatifs s'inscrivent dans une démarche de soins. Un entretien médical avec votre médecin traitant ou un médecin spécialiste est nécessaire.

Il est important que votre enfant suive l'ensemble des séances et de prévenir l'intervenant en cas d'absence.

Ce dispositif étant soutenu et cofinancé par les collectivités publiques, une contribution de 10€/enfant reste à la charge des familles première année de participation.

Pour que votre enfant puisse faire du sport dans de bonnes conditions, merci de prévoir : survêtement ou short, baskets, gourde d'eau.

#### RENSEIGNEMENTS

Inscription auprès de Jean-François TANGUY - 06 76 87 10 96 Compléter cette plaquette (partie : parents et médecin) et la remettre à l'enseignant en APA, lors de la première séance, accompagnée d'un chèque de 10€ à l'ordre du "Trésor Public".

Ce document doit être remis à l'inscription, faute de quoi votre enfant n'est pas assuré en cas de dommages corporels au cours de l'atelier.

Trouver d'autres ateliers proche de chez vous



# PRESCRIPTION D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET/OU SPORTIVE ADAPTÉE\*

> Je soussigné(e),					
Docteur en médecine exerç	ant à :				
Certifie avoir examiné le/la jeune :					
Né(e) le : / ce jour, il/elle pèse : et mesure :					
	contre indication médicale cliniquement vsique adaptée à ses capacités.				
Préconisation d'activité et re	commandations :				
Aménager les activités physiques qui sollicitent les articulations et en particulier les articulations suivantes :					
○ Chevilles ○ Genoux ○	Hanche				
La douleur doit être un siç	gne d' appel pour arrêter l'activité				
Aménager les activités physiques qui sollicitent les fonctions cardio- respiratoires. Adapter la durée / l'intensité / les temps de récupération					
L'essoufflement excessif doit être un signe d'appel pour aménager l'activité					
Traitements utiles lors d'activités physiques :					
○ Bronchodilatateur ○ Resucrage ○ Autres					
Autres préconisations :					
Cachet du médecin	Fait àlelele				

(\*) Loi n° 2022-296 relatif à la prescription d'activité physique adaptée aux personnes atteintes d'une affection de longue durée ou d'une maladie chronique ou présentant des facteurs de risques, prescrite par le médecin traitant. La dispensation de l'activité physique adaptée ne peut pas donner lieu à une prise en charge financière par l'assurance maladie.